



# Assemblée générale

Distr. générale  
1er avril 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 111 de l'ordre du jour

### **Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

## **I. Introduction**

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a soumises précédemment à l'Assemblée générale au titre du point 111 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/57/648.
2. La Commission a repris l'examen de la question à sa 45e séance, le 28 mars 2003. Les déclarations et observations formulées au cours du débat sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/57/SR.45).

## **II. Examen du projet de décision A/C.5/57/L.62**

3. À la 45e séance, le 28 mars, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Décision concernant certaines questions » (A/C.5/57/L.62), auquel il a apporté oralement les modifications ci-après :

a) Ajout du point 118 de l'ordre du jour (Gestion des ressources humaines) et des documents suivants : notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'existence éventuelle de cas de discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, la religion ou la langue lors du recrutement, des promotions ou des affectations (A/56/956) et les observations y relatives du Corps commun d'inspection (A/56/956/Add.1);

b) Ajout du point 122 de l'ordre du jour (Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne) et du document suivant : note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'étude de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/57/488).



4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/57/L.62, tel que révisé oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 5).

### **III. Recommandation de la Cinquième Commission**

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Décision concernant certaines questions**

L'Assemblée générale décide, sur la recommandation de la Cinquième Commission, de reporter à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-septième session l'examen des points suivants de l'ordre du jour et celui des documents y relatifs :

##### *Points 111 et 118*

##### *Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies*

##### *Gestion des ressources humaines*

Rapport du Secrétaire général sur le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités<sup>1</sup>;

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités<sup>2</sup>;

##### *Point 112*

##### *Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003*

Rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage par avion<sup>3</sup>;

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies »<sup>4</sup>;

Note du Secrétaire général communiquant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies »<sup>5</sup>;

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Les

---

<sup>1</sup> A/57/721.

<sup>2</sup> A/57/735.

<sup>3</sup> A/57/485.

<sup>4</sup> A/57/442.

<sup>5</sup> A/57/442 Add.1.

dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies »<sup>6</sup>.

*Point 118*

*Gestion des ressources humaines*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'existence éventuelle de cas de discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, la religion ou la langue lors du recrutement, des promotions ou des affectations<sup>7</sup>;

Note du Secrétaire général transmettant les observations du Corps commun d'inspection sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'existence éventuelle de cas de discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, la religion ou la langue lors du recrutement, des promotions ou des affectations<sup>8</sup>;

*Point 122*

*Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'étude de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> A/57/434, par. 5 et 6.

<sup>7</sup> A/56/956.

<sup>8</sup> A/56/956 Add.1.

<sup>9</sup> A/57/488.